Réseau wallon de Développement Rural

ROUTE DE L'INNOVATION 2.0

Pro-fil.ières ! – 3ème étape

Distribution et commercialisation

Présentation des études de cas

Avec le soutien de la Wallonie
Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.
LEADER
L'Europe et la Wallonie soutiennent une ruralité dynamique

a. Historique et contexte

Cette coopérative a été créée en juin 2017 au départ d'une septantaine de membres fondateurs, et ce dans la foulée des initiatives soutenues par l'ASBL Solidairement dès 2012 (cf. Epicentre à Meix-devant-Virton, Grosses Légumes, …).

A l'époque, l'initiative naît peu à peu sous l'impulsion de 4 producteurs et de 4 épiciers encadrés par une étudiante qui réalise son travail de fin d'étude. Il s'agit d'une coordination par téléphone entre quelques producteurs et quelques épiciers, puis de la livraison via des véhicules de particuliers et de thermo-boxes ! La Chèvrerie du Hayon met à disposition sa chambre froide. Les premières livraisons ont lieu fin 2012. Les activités prenant de l'ampleur, la structure fait l'acquisition d'une camionnette et engage un chauffeur. La stagiaire est également engagée à temps partiel.
En 2015, on dénombrait 32 producteurs et 32 épiciers.

La coopérative rassemble des producteurs et artisans locaux (les fournisseurs), des épiceries de proximité indépendantes et des restaurateurs (les acheteurs) On dénombre aujourd'hui 73 fournisseurs et 71 acheteurs. La spécificité de cette coopérative est la vente en B to B.

Le Réseau Solidairement développe ses activités en Province de Luxembourg, au départ de la Gaume et du centre Ardenne. S'agissant de la région de Marche-en-Famenne, dans la partie nord de la province, un partenariat a récemment été engagé avec la coopérative Li Terroir pour, à terme, couvrir l'ensemble du le territoire provincial.

En termes d'emplois, la coopérative compte aujourd'hui 9 employés pour 7,5 ETP : un chargé de projets, deux employés pour la coordination, l'administration et la logistique, une responsable du magasin à Libramont, 3 chauffeurs qui distribuent les produits par camion et deux personnes pour la confection des palettes et l'entretien des infrastructures.

b. Commercialisation

Le cœur des activités concerne la vente des produits des coopérateurs via un portail online (d'abord développé en interne puis mutualisé via le logiciel du Collectif 5C), ainsi qu'un réseau d'épiceries indépendantes.

L'activité se développe et les locaux de l'épicerie « l'épicentre » à Meix-Devant-Virton deviennent trop exigus et décentrés par rapport aux distances à parcourir. En 2018, la coopérative s'installe à Libramont. Vu la visibilité à front de rue dont bénéficie cette surface commerciale, le projet « Carrefour Paysan » se met en place et ce magasin collectif de producteurs ouvre en janvier 2019. C'est le premier projet conséquent de la coopérative qui s'ouvre ainsi aux ventes en B to C.
On notera que cet espace a été gracieusement mis à disposition pendant un an par le propriétaire, à savoir le concessionnaire automobile voisin, qui a par ailleurs financé quelques travaux d'aménagement.
Une trentaine de producteurs se relaient à raison d'une demi-journée par mois pour assurer la vente à partir de ce comptoir fermier. Les permanences sont rémunérées à 8,14 EUR par heure, sur factures ou bons d'achat ou encore conversion en parts coopérateurs.

Au final, une septantaine d'agriculteurs distribuent leurs produits dans une septantaine d'épiceries, de restaurants et de magasins à la ferme de la province de Luxembourg. Elle fournit également quelques magasins à Bruxelles et dans le Brabant wallon. Il s'agit là de livraisons à façon qui mutualisent les transports que certains producteurs luxembourgeois effectuaient auparavant individuellement. L'objectif étant d'abord de couvrir tout le territoire provincial avant de se tourner vers l'extérieur.
Hormis quelques exceptions justifiées par un lien étroit avec le Réseau (café, huile d'olive, …), aucun produit extérieur n'est proposé.

Les prix sont fixés par les producteurs eux-mêmes.

On notera qu'une cinquantaine de producteurs et qu'une quarantaine d'épiciers ont manifesté leur intérêt à rejoindre la structure. Faute de moyens pour développer rapidement les activités, ceux-ci sont actuellement en attente.
Et face à cette relative austérité des moyens disponibles, le Réseau répond par une réactivité et un dynamisme dans la mise en œuvre de ses projets.

Par ailleurs, le Réseau Solidairement rencontre la même problématique de la part de l'AFSCA que d'autres coopératives wallonnes, à savoir l'exigence d'un agrément pour ses activités de « grossiste » et donc la nécessité de s'approvisionner au départ de fournisseurs eux-mêmes agréés. Cette exigence allant à l'encontre de toute politique d'aide des « petits producteurs ».

Concernant la distribution, l'objectif est de couvrir toutes les communes de la Province de Luxembourg. S'il s'avère que certaines communes n'aient pas d'épicerie permettant à leurs habitants de se fournir en produits locaux, la coopérative mettra en place une solution pour palier à ce manquement.

On ajoutera enfin que la coopérative vise également à fournir les cantines scolaires et d'autres collectivités. Ceci apporterait une complémentarité particulière avec l'atelier viande et la commercialisation vers les restaurateurs (cf. équilibre matière entre les morceaux nobles de la partie arrière et le haché issu de l'avant de la carcasse). La Ville de Virton a été sélectionnée comme espace test pour mettre en œuvre ce projet.

c. <u>Appui aux producteurs et aux épiciers</u>

Outre la promotion, la coopérative apporte surtout un soutien logistique à la vente des produits majoritairement issus et/ou transformés en Province du Luxembourg. Elle récupère les produits chez les producteurs, les centralise et les distribue vers son réseau d'épiceries et de restaurants.

Elle assurera le « hub logistique » pour la Province de Luxembourg tel que prévu dans la stratégie du collectif 5C dont elle est membre.

Parmi les outils développés à l'attention des épiciers, on citera notamment une expertise permettant de les aider à lancer leur activité et un dossier partagé reprenant entre autre les fiches techniques des produits, la liste des allergènes, les bonnes pratiques d'hygiène, …

d. <u>Mouvement citoyen</u>

Comme susmentionné, la coopérative émerge à la suite de la reprise de l'épicerie de Meix-devant-Virton par un collectif de villageois. Ce dernier fonde l'ASBL Solidairement et soutient diverses initiatives : Epicentre, Grosses Légumes, l'Epis lorrain, … pour enfin lancer le projet « Réseau Solidairement » qui s'autonomise par la création d'une coopérative en juin 2017.

Outre le maintien de l'Agriculture, l'objet vise à recréer de la cohésion au sein du tissu socio-économique des zones rurales. Les épiceries et autres points de vente partenaires sont tenus par des indépendants et contribuent à relancer (ou maintenir) une activité économique dans des villages souvent éloignés de pôles urbains commerciaux.

e. Finances

Dans sa phase projet (2012-2017), le Réseau a bénéficié d'un subside provincial (Développement Durable) de 10.000 € qui a permis l'achat du premier camion. Un dossier Hall Relais Agricole avait été déposé lors de l'appel 2015 pour des infrastructures logistiques à hauteur de 80.000 € mais il n'a pas été retenu.

Depuis sa création en 2017, la coopérative a bénéficié d'un subside provincial d'un montant de 20.000 EUR ainsi que d'un subside de la Loterie Nationale de 25.000 EUR pour lancer le projet « Carrefour Paysan ». On soulignera ici que ces subsides n'étaient pas assortis d'exigences particulières contrairement aux règles d'éligibilité des dépenses dans le cadre des subsides régionaux, ce qui a permis l'acquisition de matériel d'occasion.

Un autre projet a été soumis lors de l'appel HRA de 2018. Il a été accepté pour un montant de 200.000 EUR (dont 180.000 EUR d'investissement) classé dans les aides de minimis, ce qui reste malgré tout trop juste pour un projet à la hauteur des ambitions. Ce projet vise l'agrandissement du magasin et l'aménagement d'un atelier « viandes » et « traiteur ». En effet, la vente de viande en frais impose un atelier *in situ* ainsi qu'un boucher disposant de la licence. L'idéal aurait été d'avoir une infrastructure agréée (pas de limite de 30% des ventes en B to B) afin de pouvoir distribuer les produits issus des ateliers au sein du réseau d'acheteurs, de répondre aux enjeux de la restauration collective et de permettre aux agriculteurs d'utiliser l'infrastructure pour leurs colis en vente directe. Faute de moyens, l'infrastructure devra se limiter à une autorisation AFSCA (limite de 30% en B to B).

Un autre projet a été soumis au Ministre de l'Agriculture ; il concerne la création d'une centrale d'achat de fruits et légumes qui fédèrerait les maraîchers de la Province. L'idée étant de centraliser les fruits et légumes pour les distribuer dans le réseau d'acheteurs (épiciers et restaurateurs) et d'en valoriser une partie à destination des collectivités.

En termes de chiffre d'affaires, la coopérative a réalisé 700.000 EUR dont 200.000 EUR au départ du magasin de Libramont en 2019. L'année 2020 devrait connaître une croissance jusqu'à 1 million EUR.
A ce propos, la coopérative se rémunère au travers d'une commission de 20% prélevée à part égale auprès des producteurs et des épiciers.

Les perspectives sont également de se tourner vers les consommateurs pour financer le développement de la structure via un appel de prise de parts.

Enfin, les membres du Réseau déplorent que d'importants moyens publics soient mobilisés par des opérateurs institutionnels (ex. Logistique Terroir Lux, certains HRA, opérateurs financés par le

programme Interreg, …), alors que les initiatives privées semblent bien plus efficientes et qu'il est temps d'investir dans ce qui fonctionne.

f. Gouvernance

La coopérative Réseau Solidairement s'articule autour de trois collèges : fournisseurs (producteurs et transformateurs), acheteurs (épiciers, restaurateurs) et logistique.

Et le Conseil d'administration se compose de :

- 2 représentants, un producteur et un transformateur, du collège « fournisseurs » ;
- 2 représentants, un épicier et un restaurateur, du collège « acheteurs » ;
- 1 représentant du collège « logistique » ;
- 2 administrateurs indépendants (pas spécifiquement liés à un collège) ;
- 1 observateur (consommateur).

Les décisions importantes sont prises lors des réunions de collèges ou lors de réunions générales qui aboutissent à des groupes de travail dans lesquels les coopérateurs s'investissent.